

Cfdt:

IDEMIA FRANCE

==

INTÉRESSEMENT

==

DISPOSITIF

Épargne salariale liée aux résultats ou aux performances de l'entreprise ou du groupe.

Toutes les entreprises peuvent le mettre en place, par voie d'accord avec les salariés.

Le salarié bénéficiaire de l'intéressement perçoit une prime dont le montant et les conditions de versement sont fixés par l'accord d'entreprise.

Les sommes sont immédiatement disponibles, mais le salarié peut choisir de les placer sur un Plan d'Épargne Entreprise ou un compte Épargne-temps.

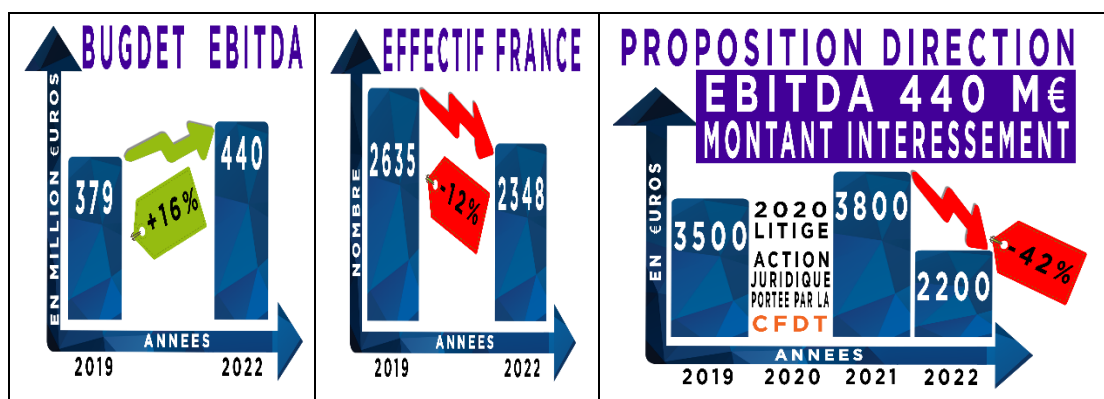
Prochaine réunion
le 19 mai 2022

NÉGOCIATION

INTÉRESSEMENT 2022-2024

Le calcul de l'intéressement est basé sur le budget prévisionnel de l'EBITDA (Bénéfice). Tous les 3 ans l'accord d'intéressement doit être renégocié.

EBITDA / INTERESSEMENT 2022



Toujours faire **plus** avec des moyens en **moins** !

Propositions à date

ATTEINTE DES OBJECTIFS → 100%		
EBITDA	IDEMIA	CFDT
440 M€	2 200 €	3 000 €

- Montant de l'intéressement, selon le temps de présence
- 2023/2024 : Indexation sur la hausse de l'inflation

Revendications CFDT

- Montant de la prime 2022 à 100% → 3 000 €
- Montant identique pour tous les salariés
 - Temps complet / partiel / réduit / arrêt maladie < 90 Jours
- Montant linéaire entre chaque tranche
- Intéressement pour 2023 et 2024 :
 - En fonction de l'évolution de l'EBITDA
 - Un montant renégociable chaque année

UN AUTRE PARTAGE DES PROFITS EST POSSIBLE !

DIRECTION **PRIVILÉGIÉE** = SALARIÉS **DÉFAVORISÉS**

Cfdt:

SECTION SYNDICALE IDEMIA FRANCE

16 MAI 2022

INTERESSEMENT IDEMIA

NOS RÉSULTATS SONT SI
BONS QU'ON VA POUVOIR
REVISITER LA NOTION
DU PARTAGE



... ET REMERCIER
CHALEUREUSEMENT
NOS SALARIÉS !

